

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Élection complémentaire d'un juge au Tribunal neutre pour la législature 2018-2022
(1^{er}-2^e tour)**

1. Préambule

La base légale du Tribunal neutre est la loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire (LOJV). Cette dernière prévoit, en effet, que le Tribunal neutre fait partie des autorités judiciaires du canton (article 2, alinéa 1, lettre b de la LOJV). Il est composé de cinq juges et de deux juges suppléants qui sont nommés six mois après le début de la législature politique pour une durée de cinq ans (article 86, alinéa 1 de la LOJV). En cas de démission de l'un de ses membres, la procédure d'élection des juges cantonaux et de leurs suppléants est applicable (article 86, alinéa 1 de la LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge au Tribunal neutre pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Cette élection complémentaire fait suite à la démission, pour raisons d'âge, de l'un des cinq juges titulaires : Monsieur Raymond Didisheim.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 29 janvier 2020, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : Monsieur Philippe Jobin (Président) ; Mesdames Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Circé Fuchs, Graziella Schaller ; Messieurs Jean-Luc Bezençon, Olivier Gfeller et Nicolas Suter. Mesdames Valérie Induni et Céline Misiego étaient absentes à cette séance.

La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par ses quatre experts indépendants : Messieurs Olivier Freymond, Louis Gaillard, Luc Recordon et Philippe Richard.

3. Élaboration du préavis de la Commission de présentation

Suite à la communication de la démission de ce juge par un courrier adressé au Président du Grand Conseil, la commission a procédé à l'habituelle mise au concours des postes dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le vendredi 22 novembre 2019 dans cette dernière. À la fin du délai légal de dépôt des candidatures, soit le samedi 21 décembre 2019, deux personnes avaient déposé leurs dossiers auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Leurs motivations et leurs connaissances de l'environnement ont été abordées avec soin. Leur vision de l'activité du Tribunal neutre a aussi fait l'objet d'une attention soutenue. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité des candidats, dont les qualités d'indépendance et de vision de la justice vaudoise ont été analysées avec toute l'application requise. La durée des différents entretiens a avoisiné les vingt à trente minutes.

4. Délibérations et préavis de la Commission de présentation

À l'issue des auditions, les experts, après délibérations, ont rendu, à l'unanimité, un préavis unanimement positif pour un candidat qui ne vient pas du sérail vaudois et qui possède les compétences requises pour ce poste.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré sans la présence de ces derniers. Les commissaires ont suivi le préavis positif, à la majorité des membres présents, des experts pour cette personne. La commission a retenu que ce candidat, déjà juge suppléant au Tribunal neutre, possède les compétences nécessaires pour siéger dans ce tribunal. Cette personne est :

- Monsieur Olivier Derivaz

Après la communication de son préavis négatif, le second candidat n'a pas souhaité maintenir sa candidature. Il n'y aura donc qu'un seul candidat pour cette élection.

5. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à la majorité, sur la candidature de Monsieur Olivier Derivaz au poste de juge au Tribunal neutre pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le dossier de ce candidat est à disposition des députés qui veulent le consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et sera aussi disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Echichens, le 10 février 2020.

Le Président-rapporteur :
(signé) Philippe Jobin